



Trans Jura Vol Libre



CLUB DE PARAPENTE DU HAUT-DOUBS

Sommaire



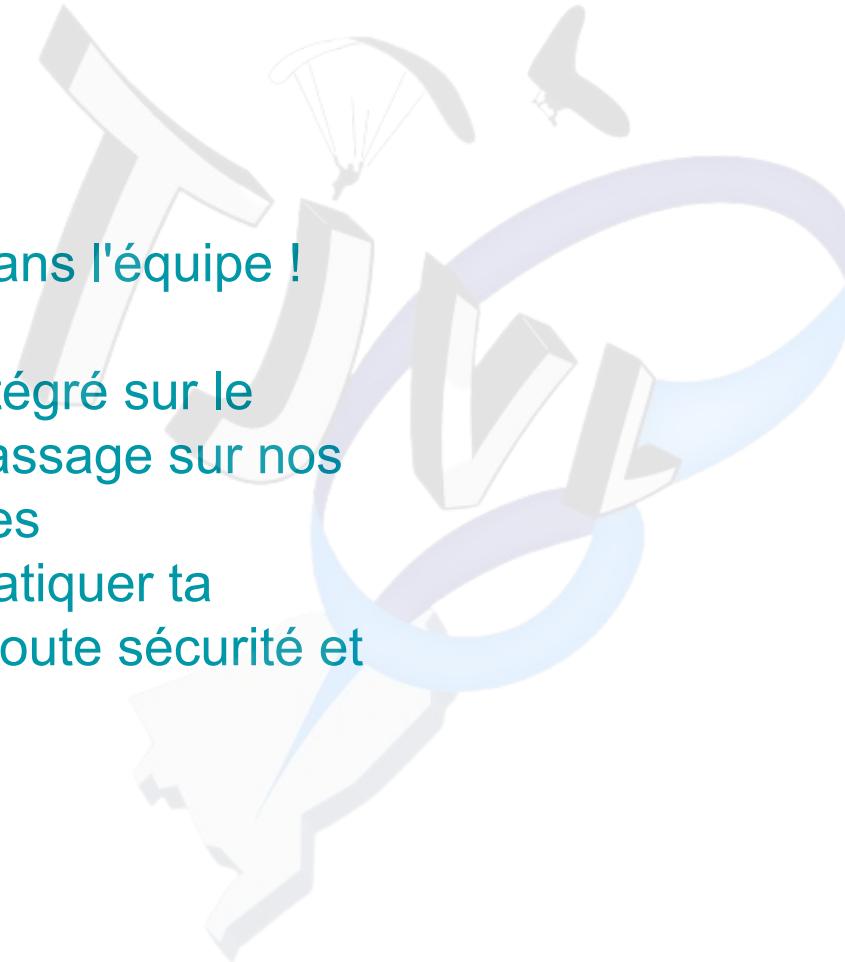
<u>Bienvenue chez nous !</u>	3
<u>À propos de nous</u>	5
<u>Le bureau</u>	7
<u>Nos objectifs et engagements</u>	9
<u>Nos décollages</u>	11
<u>Nos atterrissages</u>	16
<u>Les coordonnées GPS des décos et attéros</u>	21
<u>L'arrêté de protection de biotope au Mont d'Or</u>	23
<u>L'espace aérien</u>	25
<u>Conclusion</u>	27



ce logo t'indique qu'il s'agit d'un lien internet et dans la présentation, en cliquant sur chaque titre de rubrique tu reviens au sommaire. Bonne lecture.

Bienvenue chez nous !





Nous sommes heureux de t'accueillir dans l'équipe !

Que tu sois licencié dans notre club, intégré sur le groupe WhatsApp ou simplement de passage sur nos sites de vol, ce guide te donnera tous les renseignements nécessaires afin de pratiquer ta passion sur le massif du Mont d'Or en toute sécurité et avec respect.

À propos de nous



L'association Trans Jura Vol Libre à été créée en 2001.

Chaque année, une soixantaine de pilotes y sont licenciés
où y adhèrent.



TRANS JURA VOL LIBRE (N° FFVL 06049)

51 RUE DE L ETOILE C/O LOVY GILLES

25370 LONGEVILLES-MONT-D-OR



transjuravollibre@gmail.com



www.tjvl.fr



[Instagram transjuravollibre](#)



Vol libre mont d'or



Okaz, cherche, vend, donne...

Le bureau



Président	Gilles LOVY dit "Gillou"	gilles.lovy@orange.fr
Vice-président	Julien BENETRUY dit "Igin's"	julienbenetruy@gmail.com
Trésorier	Olivier SCHERER	olivier.scherer@hotmail.fr
Vice-Trésorier	Antoine LHOMME-CHOULET	lhommantoine@orange.fr
Secrétaire	Luc LARROCHE dit "Lucky"	luc.larroche25@sfr.fr
Sites de vol	Marc DEVAUX dit "Marcus"	maarcdu25@hotmail.com
	Dominique PEREIRA dit "le Dom"	katobebé@orange.fr
Comité directeur	Bruno DEVEVEY	bruno.devevey@orange.fr
	Julien DUFOURMANTELLE	julien.dufourmantelle@gmail.com
	Serge ORDINAIRE dit "Sergio"	serge.ordinaire@yahoo.fr
	Jules PAICHOT	jules.paichot@gmail.com
Animateur Sécu	Adrien CARRIER	carrier.adrien@hotmail.fr

Nos objectifs et engagements



- Mettre tout en œuvre pour offrir aux pilotes la possibilité de pratiquer en sécurité (décos et attéros entretenus, mise à disposition de balises météo, etc...)
- Permettre aux pilotes de se licencier à la Fédération Française de Vol Libre
- Promouvoir le vol libre sur le secteur Mont d'Or en renvoyant une bonne image de notre sport
- Organiser des évènements pour les pilotes du club (sortie et journée Club, barbecue, etc...)
- Entretenir un bon relationnel avec les différents acteurs gravitant autour de nous (municipalités, station de Métabief, Communauté de communes, agriculteurs, etc...)

Nos décollages



Le décollage Nord



Il est situé sur la commune de Métabief au-dessus de la fameuse piste noire de la Renversée. Sensations garanties !

Accès :

- A pied depuis la station en 30 minutes en empruntant le chemin de la vie
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis 15 min de marche
- En voiture avec un **ayant-droit** délivré par la commune de Métabief
- L'hiver à ski alpin, de randonnée ou raquettes à neige

Pour demander ton **ayant-droit** → uniquement par mail au secretariat@metabief.fr

Documents à fournir pour l'obtention sur <https://tjvl.fr/reglementations/>



Nous comptons sur toi pour demander ton **ayant-droit en mairie de Métabief
afin d'emprunter la route du Morond en toute légalité.**

Sans autorisation, tu circules sans assurance dans un sens interdit !

Des verbalisations par la gendarmerie ont déjà eu lieu !

S'il y a des abus, l'autorisation renouvelée chaque année pourrait disparaître.

Le décollage Ouest



Situé sur la commune des Longevilles-Mont-d'Or, certains diront qu'il s'agit du plus beau déco de la région. Il offre une vue imprenable sur la vallée de Mouthe et le lac de Remoray.

Ce déco est équipé d'une balise Piou-Piou <https://www.openwindmap.org/PP348>

La balise est démontée pendant la période hivernale



Accès :

- À pied depuis les Seignots en 45 minutes en empruntant un sentier balisé par le Club
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis 10 min de marche
- En voiture depuis la route de Paradis avec un **ayant-droit** délivré par le Club uniquement à ses membres
- En voiture depuis la route du Morond avec l'ayant droit délivré par la commune de Métabief (voir sur la page du Décollage Nord pour les modalités)
- L'hiver à ski alpin ou randonnée

Pour demander ton **ayant-droit** pour la route de Paradis → uniquement par mail à transjuravollibre@gmail.com

Documents à fournir pour l'obtention :

Licence TJVL en cours de validité

Immatriculation de ton ou tes véhicules

Le décollage Est



Qui ne connaît pas le Mont d'Or ?

Site touristique très apprécié de tous, il nous offre un panorama exceptionnel sur la plaine Suisse et la chaîne des Alpes.

C'est notre site avec le plus de dénivelé (env 600m)

Ce déco est équipé d'une balise →https://balisemeteo.com/balise_mob.php?idBalise=38



La balise est démontée pendant la période hivernale

Merci de respecter l'Arrêté de Protection de Biotope du 15 février au 15 juin de chaque année

infos et plans [ICI](#)



Accès :

- A pied depuis les Tavins en 1h30 env
- En voiture jusqu'au parking du Mont d'Or puis 10 min de marche
- L'hiver uniquement à ski de randonnée ou raquettes à neige

Le Décollage Sud



Il est peu utilisé et réservé aux pilotes confirmés disposant d'une voile avec une bonne finesse.

Vachage très compliqué si tu n'arrives pas à passer la forêt !

Accès :

- À pied depuis les Seignots en 50 minutes en empruntant un sentier balisé par le Club
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis marche de 5 min
- En voiture depuis la route de Paradis avec un ayant-droit délivré par le Club uniquement à ses membres
- L'hiver à ski alpin ou randonnée

Pour demander ton ayant-droit → uniquement par mail à transjuravollibre@gmail.com

Documents à fournir pour l'obtention :

Licence TJV en cours de validité

Immatriculation de ton ou tes véhicules



Nos atterrissages



L'atterrisseage des Seignots aux Longevilles-Mt-d'Or



C'est notre terrain d'atterrisseage le plus utilisé.

Il est à privilégier lorsque l'herbe dépasse une quinzaine de cm de hauteur sur l'atterrisseage de Métabief et des Goussons.

Gonflage autorisé sur ce terrain

→ zone de pliage

L'atterrisseage Nord de Métabief



! ATTERRISSAGE SENSIBLE !

Nous l'utilisons lorsque l'herbe mesure moins d'une quinzaine de cm et en hiver.

Gonflage interdit sur ce terrain

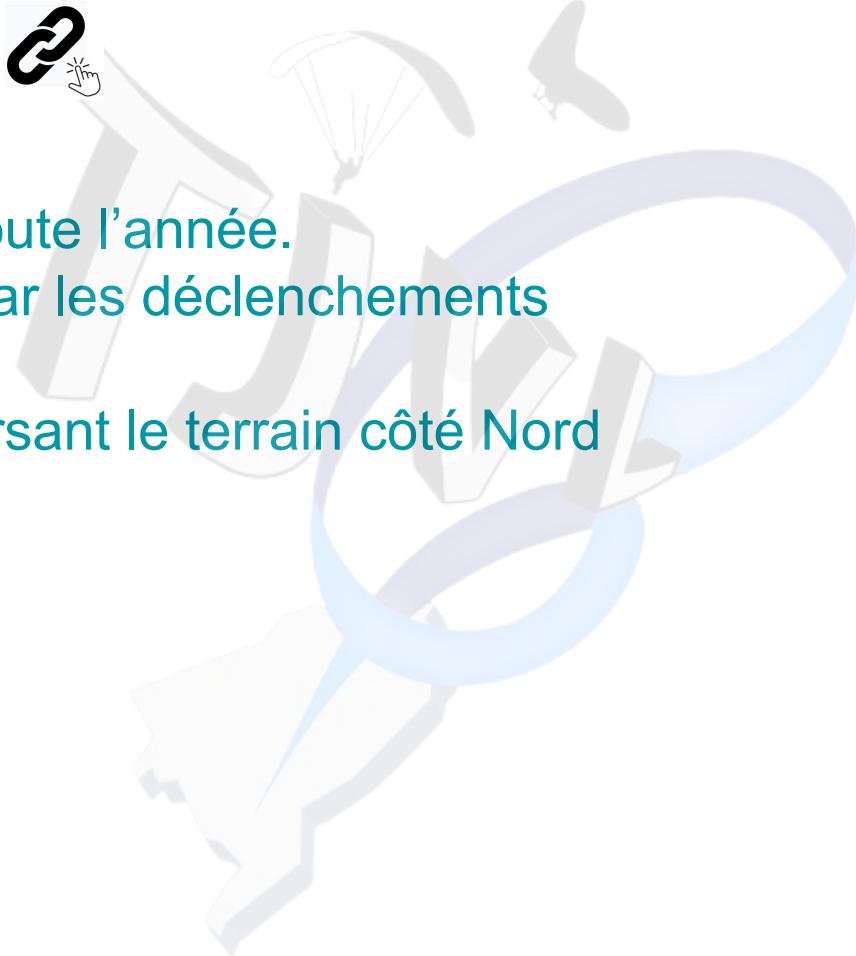
Gonflage autorisé aux Seignots

- Terrain en pente, veiller à ne pas être trop long.
- Attention aux câbles des remontées mécaniques.
- Attention aux turbulences par vent fort.
- Des panneaux sont mis en place sur les décos Nord et Ouest ainsi que sur cet atterrissage lorsqu'il ne faut plus l'utiliser.
- Un message sur le groupe Whatsapp ainsi que sur le site internet vous en informe également.

→ zone de pliage

Il est très important de respecter ces règles,
nous comptons sur toi.

L'atterrisseage des Tavins



- Grand terrain pouvant être utilisé toute l'année.
- Attention aux turbulences créées par les déclenchements thermiques.
- Attention à la ligne électrique traversant le terrain côté Nord



zone de pliage



L'atterrisseage des Goussons aux Longevilles-Mt-d'Or



C'est un terrain plutôt destiné aux pilotes en formation et débutants.

Gonflage interdit sur ce terrain
Gonflage autorisé aux Seignots

→ zone de pliage

Les coordonnées GPS des décos et attéros





→ [Déco Nord](#)

→ [Déco Ouest](#)

→ [Déco Est](#)

→ [Déco Sud](#)

→ [Attéro Nord Métabief](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Seignots](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Tavins](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Goussons](#) → [zone de pliage](#)



L'arrêté de protection de biotope au Mont d'Or

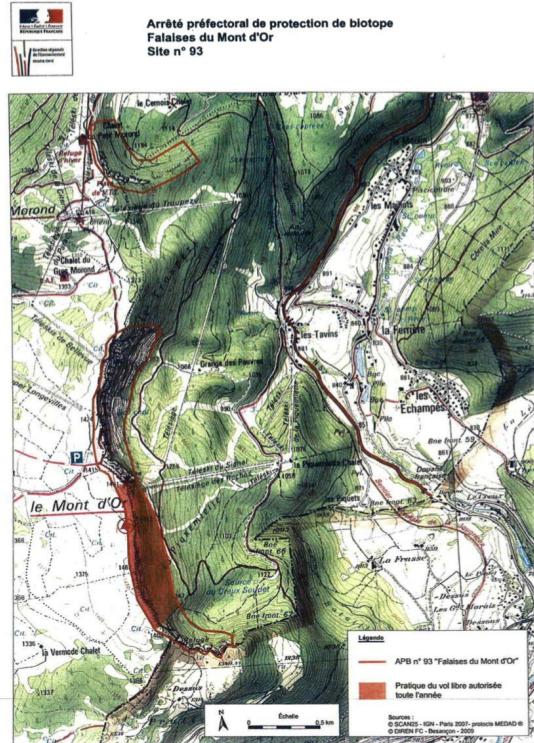


Arrêté de protection de biotope au Mont d'Or N°93

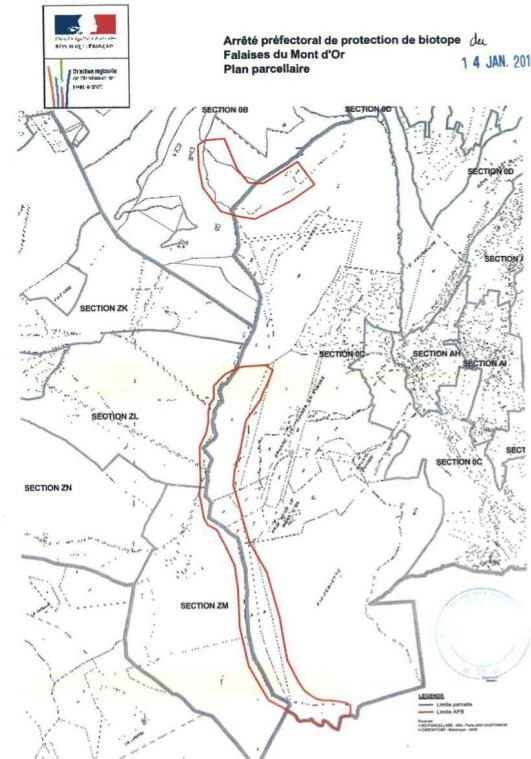


Interdiction de vol à moins de 150 m des zones indiquées pour la sauvegarde des espèces protégées.

93



Chaque année
du 15 février au 15 juin



Lien vers l'Arrêté de Protection de Biotope



(Mont d'Or page 177/178)

24

L'espace aérien



Sers-toi des liens ci-dessous pour te renseigner sur les espaces aériens:



- <https://airspace.xcontest.org/app/overview>
- <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/schedules>
- <https://www.skybriefing.com/fr/home> (DABS : Daily Airspace Bulletin Switzerland)

Il existe également 2 groupes Facebook concernant l'activation des R158 A et B et R45



- [Activation R158 a \(+1500 m\) et R158 b \(450 m/sol\)](#)
- [Zones R45 Doubs et Jura](#)

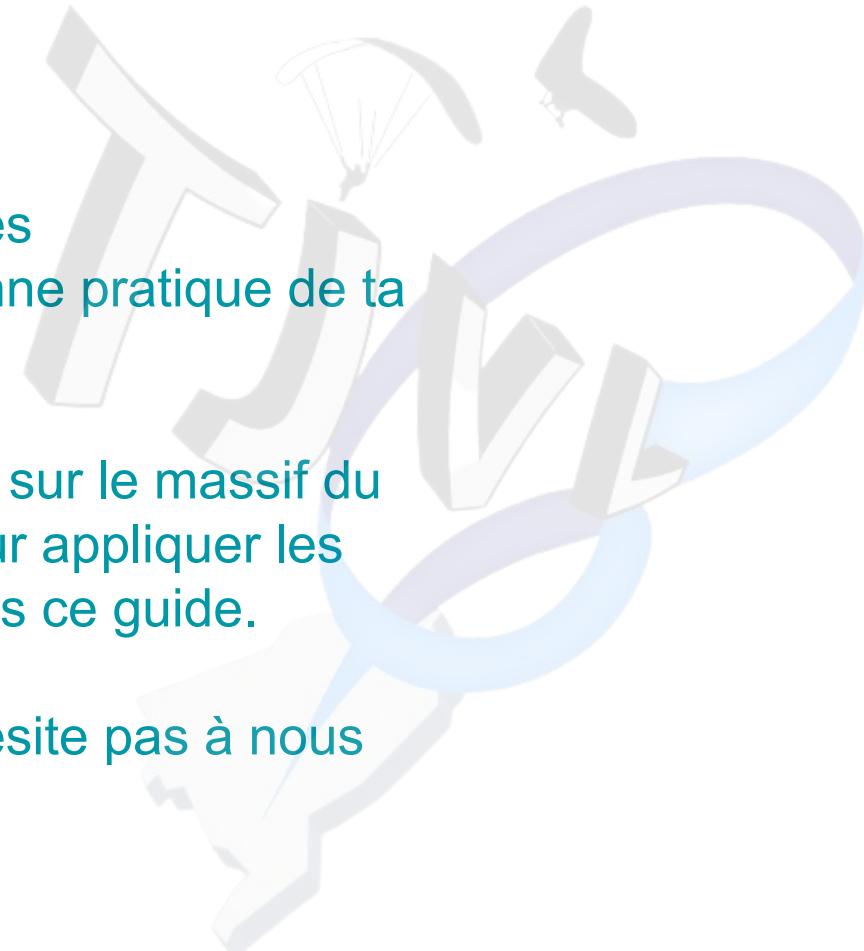
Les zones aériennes sur nos sites ou à proximité sont:

- R158A : vol sous 1520m AGL (Zone activable à tout moment 7j/7 et 24h/24)
- R45 S6.1 : vol interdit lorsqu'elle est active / non active vol sous 3510m.
A noter qu'elle ne peut pas être activée les jours fériés sauf exercices particuliers faisant l'objet de SUPAIP ou de NOTAM
- TMA Genève 4, vol sous 2900m (FL95)
- CTA Genève Plateau/Jura: vol sous 3050m
- Infos sur le Réseau Très Basse Altitude RTBA [ICI](#) et [LA](#)



Conclusion





Nous espérons t'avoir apporté tous les renseignements nécessaires à la bonne pratique de ta passion.

Pour assurer la pérennité du vol libre sur le massif du Mont d'Or, nous comptons sur toi pour appliquer les quelques règles simples décrites dans ce guide.

Si tu as la moindre interrogation, n'hésite pas à nous contacter.

Bons vols à toi



Copyright TJVL / version 3.0 / Déc 24